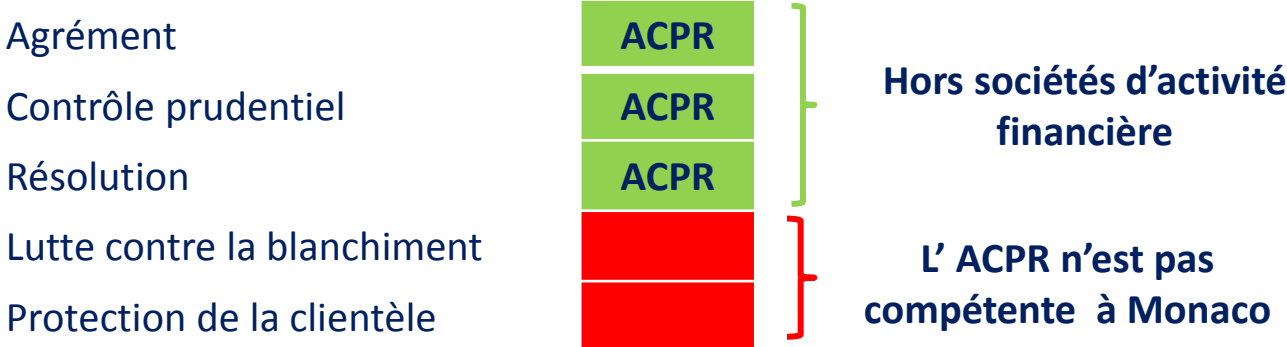


Quels enjeux pour la Place bancaire monégasque et quelles attentes de l'ACPR

Quels enjeux pour la Place bancaire monégasque et quelles attentes de l'ACPR

1. Les missions de l'ACPR
2. Les enjeux pour la Place bancaire monégasque
3. Les attentes de l'ACPR

5 missions mais seulement 3 exercées sur la Place bancaire monégasque



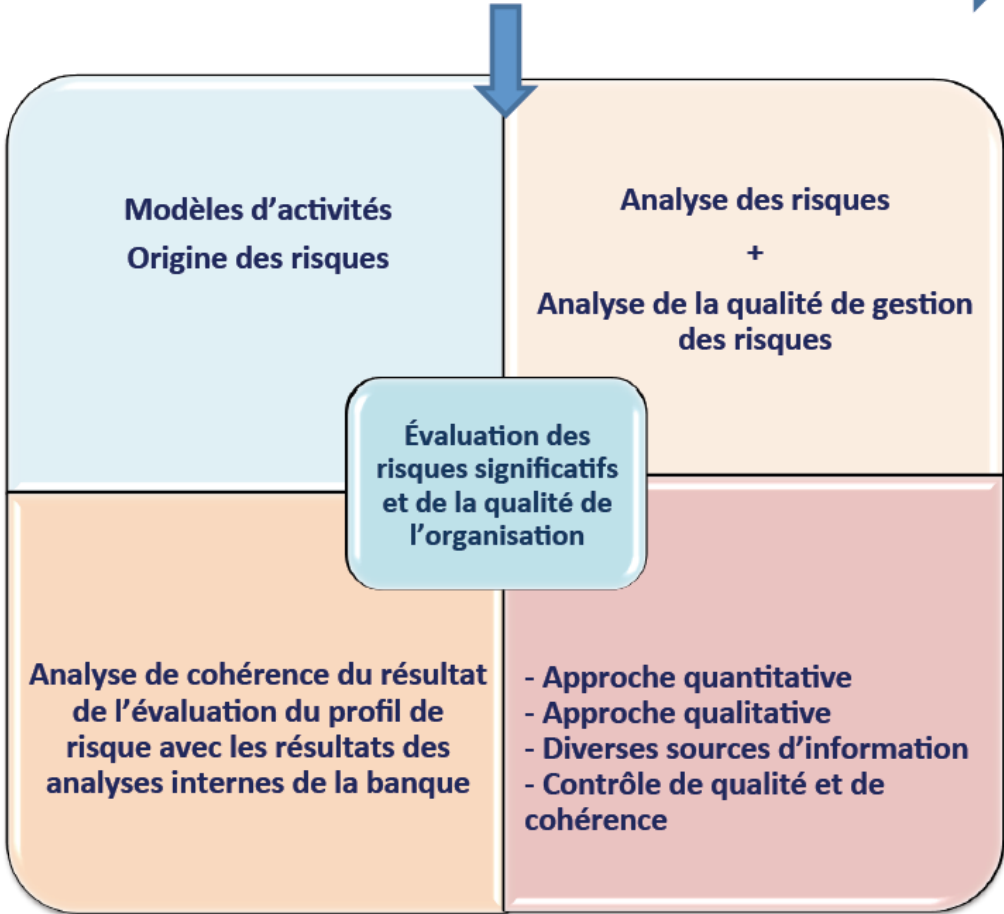
Les services en charge du contrôle bancaire, pour leur portefeuille d'établissements :

- Collectent et analysent les informations sur les risques (crédit, marché, liquidité, opérationnel..)
- Mènent des entretiens avec les principaux responsables des banques (dirigeants, administrateurs, responsables risques, finance, conformité, lignes métiers,...)
- Réalisent des enquêtes/visites sur place et suivent les mesures correctives à mettre en place
- Envoyent des courriers de rappel à la réglementation
- Présentent au collège de supervision les dossiers nécessitant une prise de décision
- Organisent/participent à des réunions ou conférences téléphoniques régulières avec les superviseurs étrangers



Rentabilité et respect des règles prudentielles

Elle évalue les profils de risques des établissements à l'aide de



Une batterie d'indicateurs financiers

- Ratio de fonds propres/risques
- Structure de liquidité
- Ratio Dépôts/crédits
- Concentration des risques
- Formation du produit net bancaire (marges d'intérêts/commissions)
- Coefficient d'exploitation
- Taux de créances douteuses et taux de couverture
- Stress tests
- Etc...

Contrôle interne / gouvernance

| <i>Contrôle interne</i> | | | <i>Contrôles externes</i> |
|-------------------------|------------|----------|---------------------------|
| Contrôles permanents | Dirigeants | Conseils | Commissaires aux comptes |
| Contrôle périodique | | | ACPR |

→ Une attente identique, quelque soit la taille et la structure des établissements

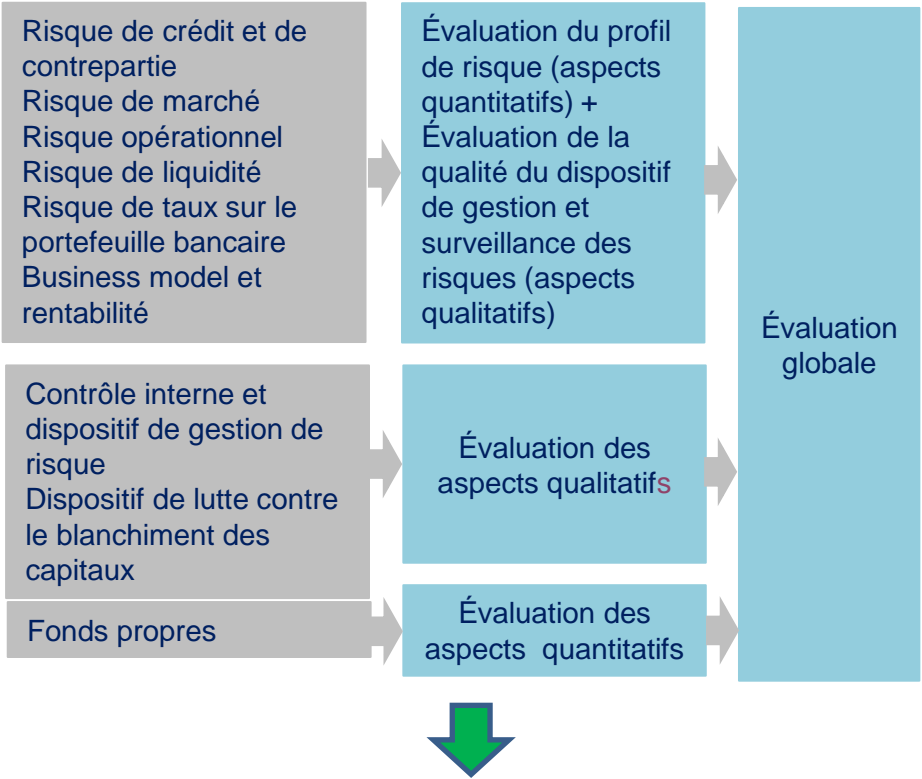
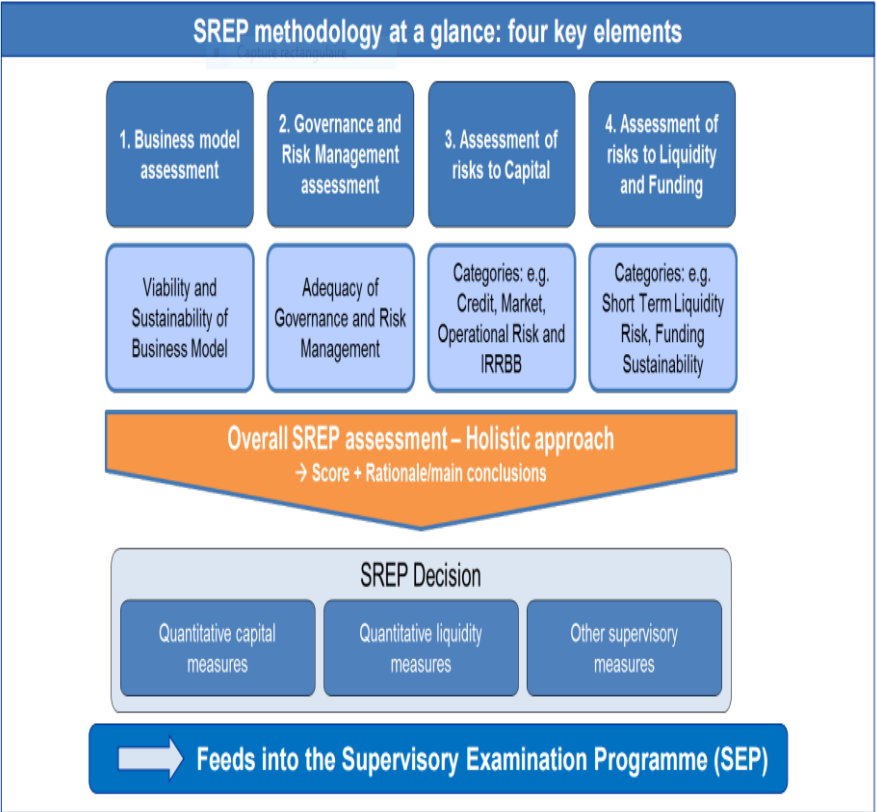
L'ACPR évalue les règles d'aptitude et de disponibilité (Fit & Proper) des administrateurs

| | |
|---------------------------------|---|
| <i>L'honorabilité</i> | <i>Les connaissances et la compétence</i> |
| <i>La compétence collective</i> | <i>L'expérience</i> |
| <i>Les conflits d'intérêt</i> | <i>La disponibilité</i> |

Le processus d'évaluation prudentielle

BCE : « SREP »

ACPR : « ORAP »

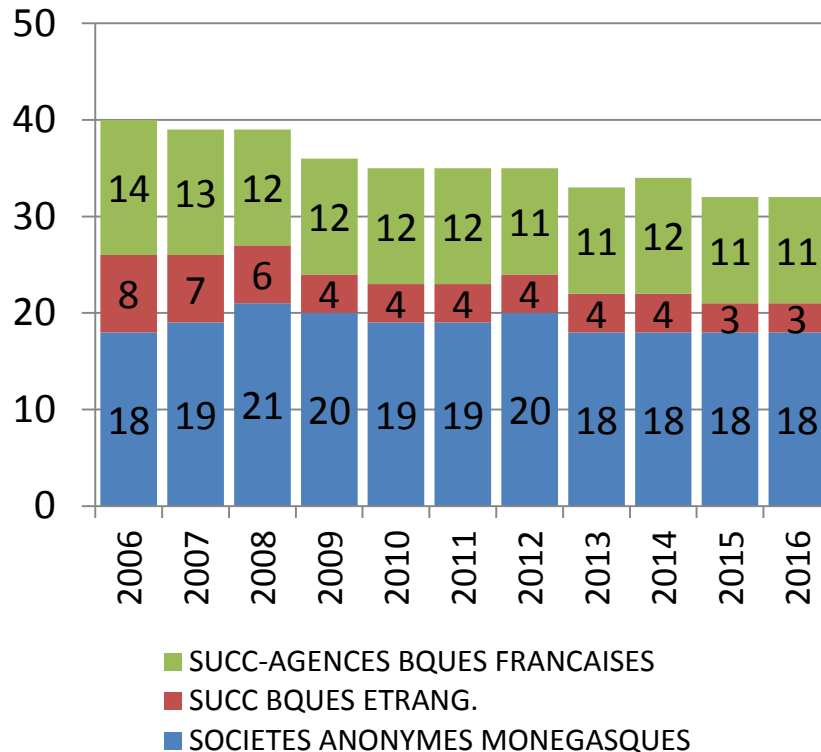


Application du principe de proportionnalité

2 – Les enjeux pour la Place bancaire monégasque (1/4)

Une place en forte évolution

Evolution du panorama bancaire monégasque
(nombre d'établissements)

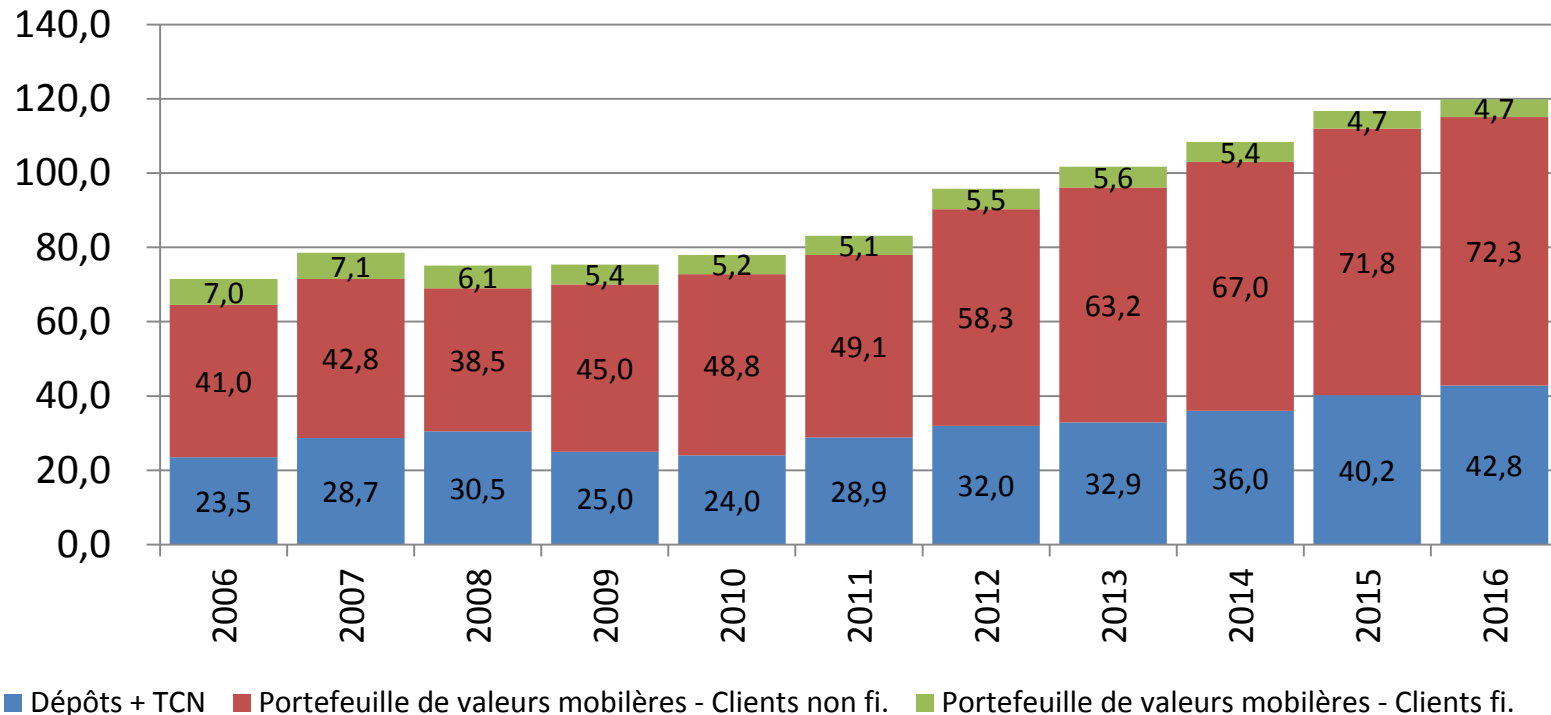


- De 2006 à 2016, le nombre d'établissements bancaires (**contrôlés par l'ACPR**) s'est contracté de 40 à 32 (4 opérations d'absorption ; 10 fermetures ; 6 ouvertures).
- En parallèle, sur la même période, le nombre de sociétés d'activité financière (**non contrôlés par l'ACPR**) s'est accru de 19 entités, passant de 35 à 54 après avoir atteint un pic à 58 en 2014.

Source : Activité et Résultats de la Place bancaire de Monaco en 2016 par la Banque de France de Nice

Une forte croissance des actifs gérés

Evolution des actifs sous gestion
(en milliards d'euros)

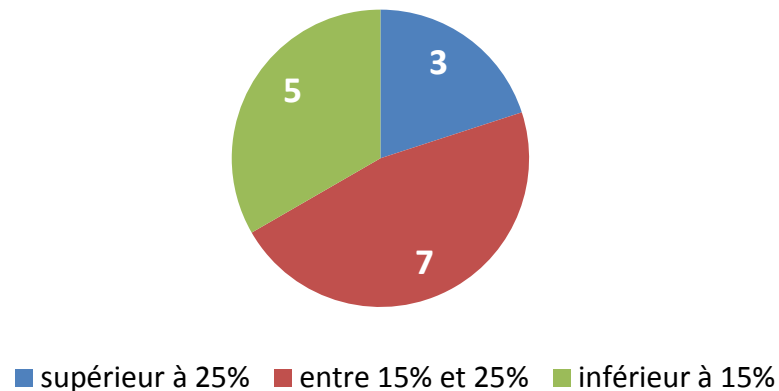


Source : Activité et Résultats de la Place bancaire de Monaco en 2016 par la Banque de France de Nice

2 – Les enjeux pour la Place bancaire monégasque (3/4)

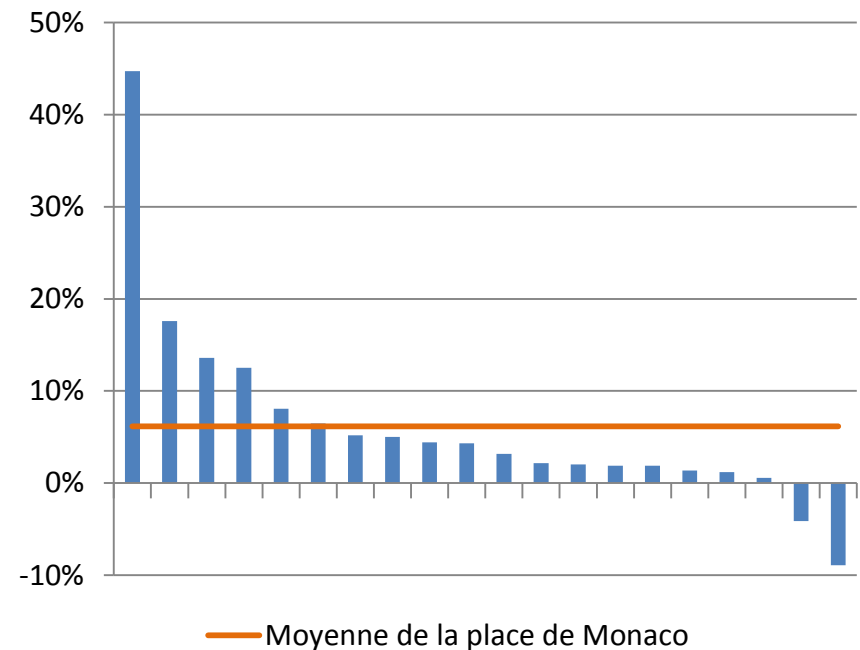
Une bonne solvabilité et un faible ROE

Répartition des établissements par ratio de CET1 (à 12/2016)



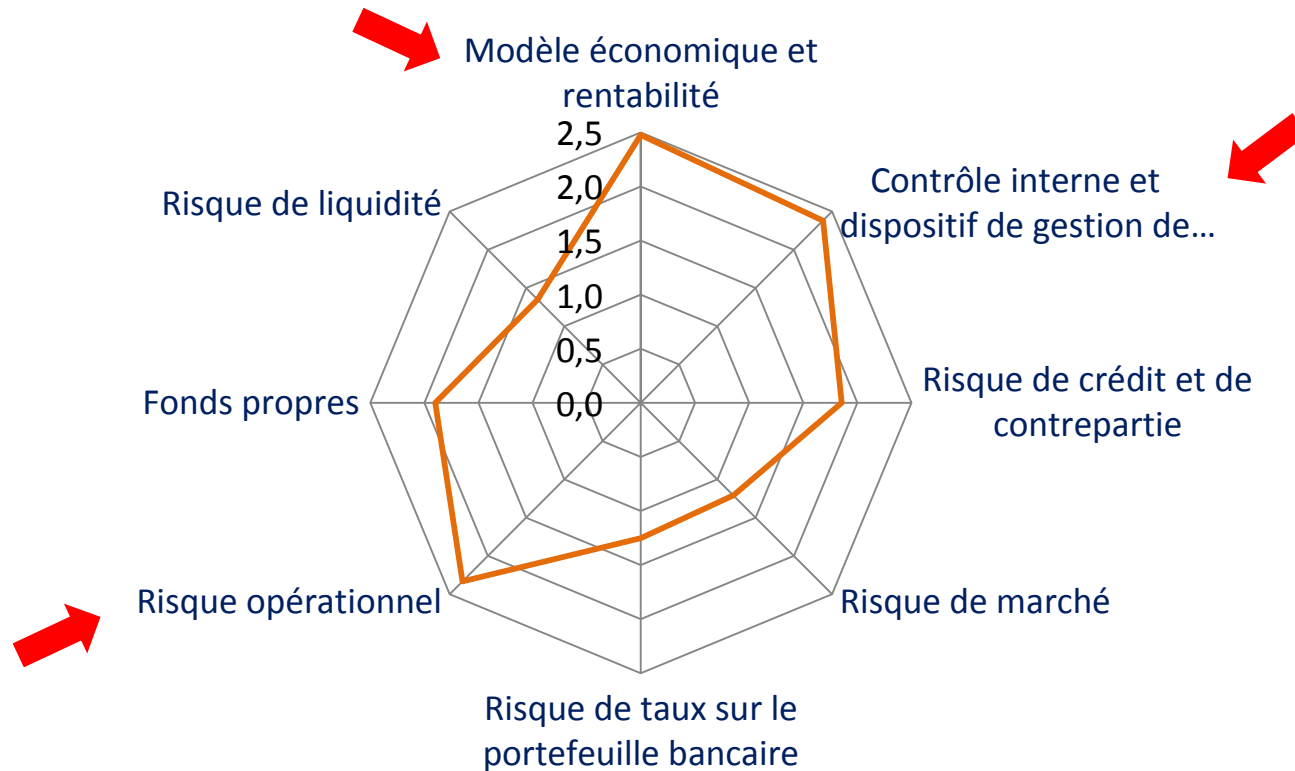
Moyenne de la place de Monaco : 19,36%

ROE à 12/2016



Trois facteurs principaux d'attention

Note des critères individuels ORAP*



* Moyenne des notes des établissements de crédit monégasques

Les priorités de contrôle 2017

Analyser la rentabilité des banques dans le contexte macroéconomique de faible croissance et de taux bas, conjugué à d'importantes évolutions réglementaires ; en mesurer et en suivre les conséquences en termes d'évolution des modèles économiques et de prise de risque.

Enjeux à Monaco

Axe contrôle individuel

- Évolution du modèle d'affaires et inducteurs de profitabilité ;
- Renforcement de la sécurité opérationnelle, en particulier, suivi du cyber-risque, évolutions dans le secteur des paiements (DSP2) ;
- Examen des plans de rétablissement ;
- Risques de crédit et de concentration avec un focus sur l'application des orientations MSU en respectant le principe de proportionnalité pour les prêts non performants ;
- Gestion du risque (information sur les risques, revue des modèles internes, ICAAP-ILAAP, externalisation) ;
- Financement de l'immobilier résidentiel et commercial.

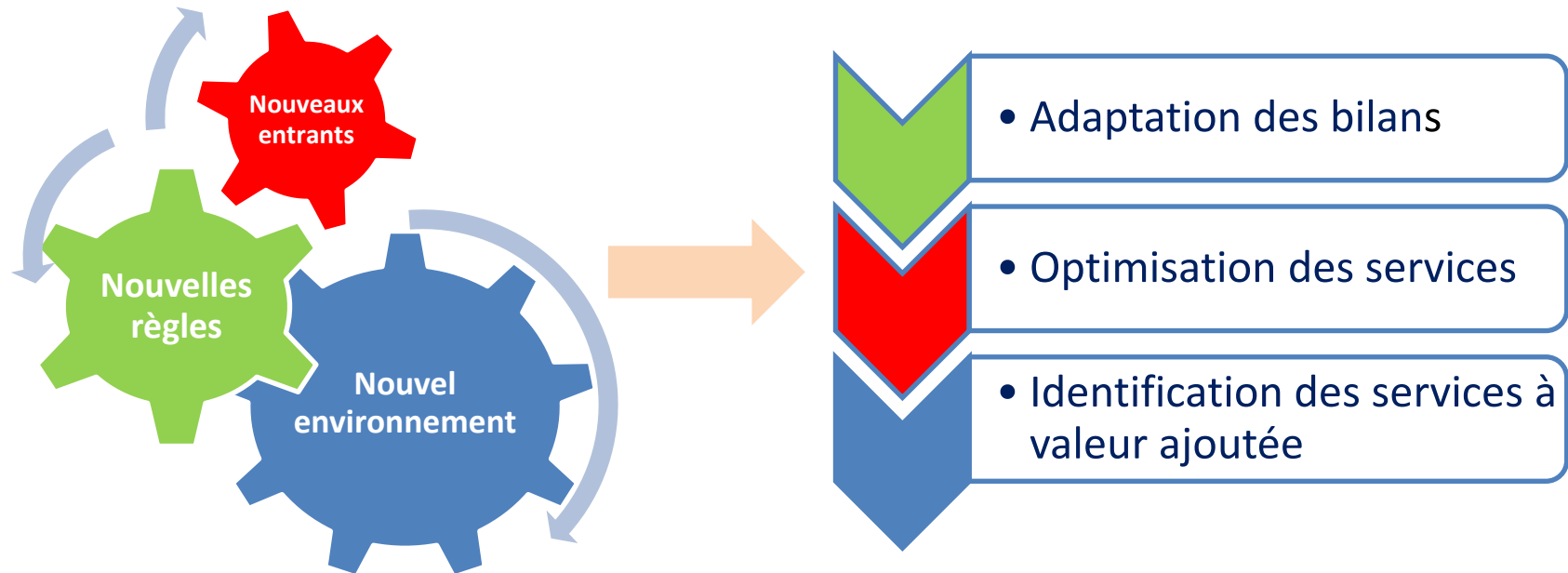


Axe gouvernance

Mieux intégrer la gestion des risques dans la gouvernance des établissements : revue de la gouvernance dans le cadre d'un programme de contrôles pluriannuel de l'appropriation de l'approche par les risques.



Les banques face à des évolutions stratégiques des modèles d'activité

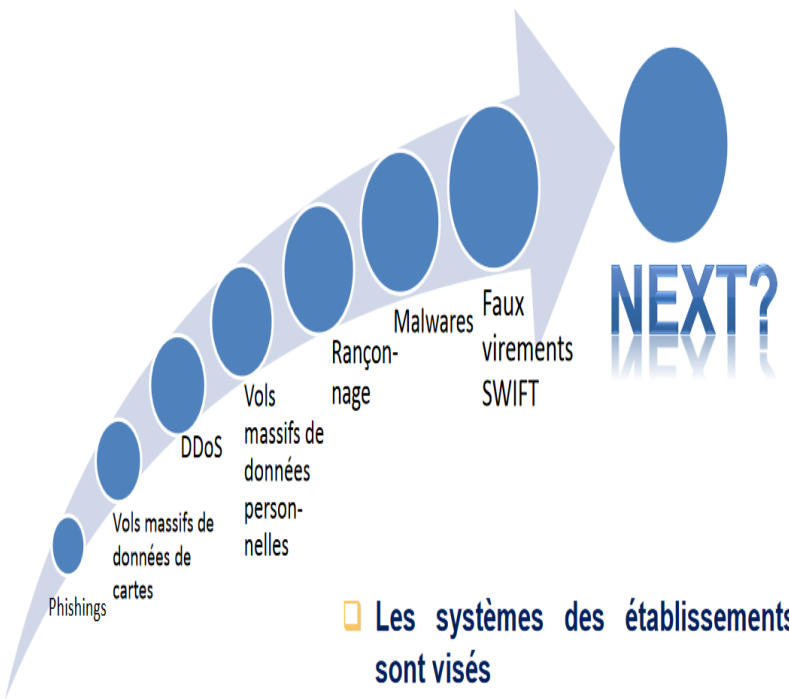


Besoin de consolidation des résultats

Evolution des modèles d'activité

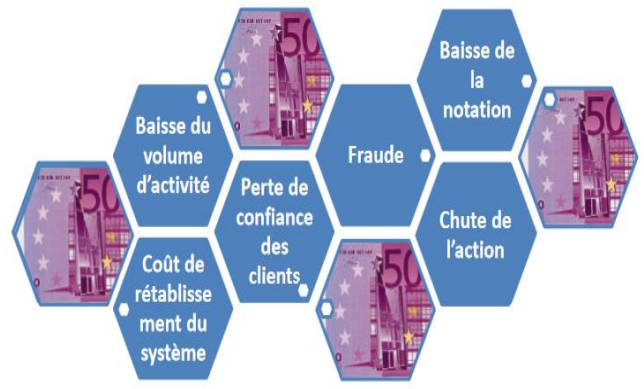
La cyber sécurité est un risque majeur (1/2)

Un niveau préoccupant



- ❑ Les systèmes des établissements sont visés
- ❑ L'impact financier augmente
- ❑ Le risque de réputation est plus fort

des conséquences majeures



Bloomberg Business Week - Octobre 2014 - Les actions de Target ont chuté de 10% après cette fuite, se traduisant par une perte de 6 milliards de dollars. Les ventes lors de la période de Noël, moment où a eu lieu la fuite, ont diminué de 5,5%. Le PDG et le DSI (directeur des systèmes d'information) ont démissionné. Pour la toute première fois, un PDG d'une entreprise classée dans Fortune 500 s'est vu contraint à démissionner suite aux dommages d'une cyber-attaque.

AFP - 15 mars 2016 - Le gouverneur de la banque centrale du Bangladesh, Atiur Rahman, a démissionné mardi après le vol de 81 millions de dollars par des hackers, l'une des plus grosses fraudes bancaires de ce type dans l'histoire.



Cyberattaques : les PDG commencent à perdre leur poste !



La cyber sécurité est un risque majeur (2/2)

- **Les enjeux de la cyber-sécurité requièrent :**
 - Un engagement direct des dirigeants des établissements et des conseils d'administration
 - Une meilleure répartition des rôles et responsabilités, notamment pour mieux asseoir la responsabilité du RSSI :
 - Assurer son indépendance
 - Un droit de veto en cas de risque majeur pour la sécurité
 - Des investissements importants dans la sécurité, avec une portée générale plutôt qu'une approche au cas par cas
- **Les points d'attention techniques du superviseur :**
 - L'obsolescence et la complexité des systèmes informatiques
 - La gestion des droits d'accès, notamment pour les administrateurs
 - La classification des données et des systèmes
 - La ségrégation des environnements sensibles
 - La mise en œuvre d'une détection globale des incidents de sécurité
 - Les situations d'externalisation de données, comme le *Cloud computing*

Les plans de rétablissement : un outil indispensable (1/2)

DESCRIPTION GENERALE :

Art. 613-35-IV à VII

- Éléments à prendre en considération dans la préparation des plans préventifs de rétablissement :
 - Prévoir un **large éventail** de mesures de rétablissement ;
 - Assurer **la coordination et la cohérence** des mesures au niveau d'un groupe ;
 - Intégrer les procédures appropriées pour assurer une **mise en œuvre rapide** ;
 - **Envisager plusieurs scénarios de crise**, spécifiques à l'établissement et macroéconomiques.
- Principe de proportionnalité
- Principe d'une actualisation annuelle
- Approbation par l'organe de surveillance, préalablement à sa transmission à l'ACPR

DESCRIPTION DETAILLEE DES ATTENTES :

Arrêté du 11 septembre 2015

Les plans de rétablissement : un outil indispensable (2/2)

1. Synthèse du plan
 - *Synthèse de l'évaluation des effets attendus de la mise en œuvre des mesures de rétablissement*
2. Gouvernance
 - Intégration dans le dispositif général de gestion des risques
 - Procédures d'élaboration, d'approbation, d'escalade
 - Indicateurs
3. Analyse stratégique
 - Entités couvertes
 - Fonctions critiques
 - Scénarios de stress
 - Options de rétablissement
4. Plan de communication et d'information
5. Analyse des mesures préparatoires

Contenu des plans préventifs de rétablissement

Niveau de détail à
adapter en fonction de

- la nature,
- l'échelle,
- la complexité

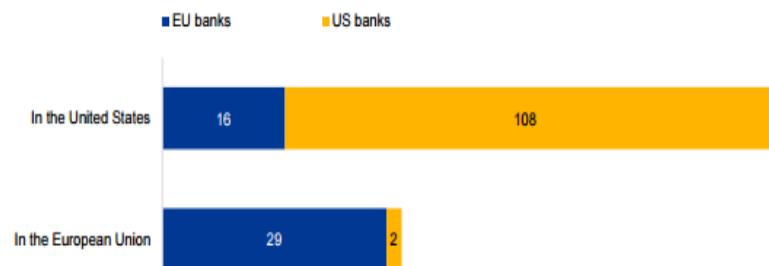
des risques inhérents
aux activités

Une conformité essentielle pour la restauration de l'image des banques

Les litiges ont été destructeurs pour l'image des banques

Fines, settlements and redress costs as a result of US and EU authorities

(EUR billions; 2009-14)



European Systemic Risk Board
Report on misconduct risk in the banking sector – June 2015

La fraude, les manipulations, la spoliation des clients ne sont pas des comportements acceptables dans un système financier au service de l'économie

- Mis-selling MBS
- Product Payment Insurance (PPI)
- Libor/Euribor
- Marché des changes
- Marché de l'énergie
- Embargos OFAC
- Droit au compte
- Contrats d'assurance vie non réglés

La culture éthique doit être une réponse



Eviter de détruire de la valeur

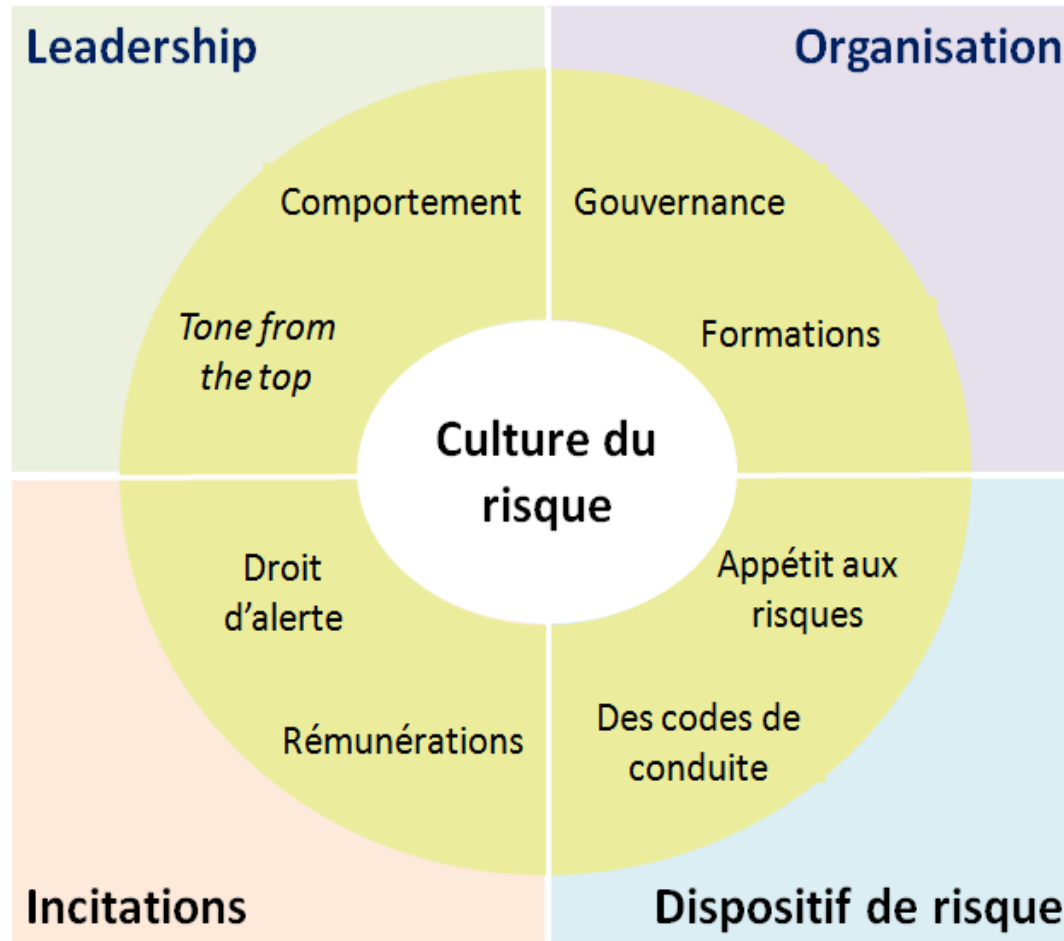
- sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire
- perte financière significative
- atteinte à la réputation



Créer de la valeur

- image de la banque
- valorise les employés
- meilleure satisfaction des clients

Les 4 composantes d'une vraie culture du risque



Un dispositif **complet** de lutte contre le blanchimentAu niveau des entités à Monaco
sous le contrôle de SICFIN

La bonne culture

- Implication des dirigeants
- Prise de conscience, formation et implication des personnels

La bonne attention

- Évaluation adéquate des risques de blanchiment et une bonne connaissance de la clientèle en fonction de la nature des activités et des caractéristiques des clients

Le bon suivi

- Un système de suivi efficace
- Traitement rapide des alertes

La bonne sécurité

- Une intégration au système de contrôle interne
- La protection des lanceurs d'alerte

+ Nécessité d'un contrôle consolidé efficace

Contrôle des entités monégasques

SICFIN

Contrôle par les maisons mères

Coopération entre les autorités en charge du contrôle consolidé et les autorités en charge des entités monégasques

ACPR/
SICFIN

Les règles actuelles de secret professionnel à Monaco sont une **entrave au contrôle** par les maisons-mères



L'ACPR est très attentive à l'**indispensable adaptation** en cours de la législation monégasque



Merci de votre attention

et retrouvez les analyses de l'ACPR sur notre site internet :

www.acpr.banque-france.fr